



Snudi FO Haute-Garonne

www.snudifo31.com

Mail : snudi.fo31@gmail.com

**Tél 05.61.47.89.55 Fax
09.59.86.78.22**

[Compte-rendu complémentaire Temps Partiel](#)

Compte-rendu audience au rectorat le 15 05 2012

Pour le SNUDI FO : Lalande Christophe, Tarroux J-Claude, Naussac Bruno, Lynch Julie, Van Tornhout Claire, Thomas Rémy Ingrid

Pour le Recteur : Pierre Jean Secrétaire général, Pailhe-Bélaïr Christophe Secrétaire général adjoint,
Jean-Jacques Vial Secrétaire général adjoint-DRH, Faisy Frédéric Directeur PAE

(Le compte rendu sur le temps partiel fait l'objet d'un [compte-rendu complémentaire](#))

A- DEFENSE DES DOSSIERS DES PERSONNELS :

Inscription liste aptitude à la direction d'école de BN Trésorier du syndicat :

SNUDI FO : revient sur des éléments du dossier, des éléments techniques (dont le PPMS qui servirait de prétexte au refus d'inscription), l'expérience professionnelle.

Pour le SG la demande de l'ien (PPMS) n'est pas illégale donc l'agent a l'obligation de répondre.

SNUDI FO : Pour répondre à cette affaire de PPMS, le syndicat réaffirme que l'administration locale ne prend pas en compte la loi de 2004. Il revient sur le différend qui oppose le syndicat et l'IA. Pour ce qui est de la sensibilité aux questions de sécurité, M Naussac est plutôt bien investi : il est délégué départemental à la sécurité routière... Le syndicat soutient que B. Naussac a largement les capacités et les qualités nécessaires à assurer cette fonction ; délégué syndical reconnu, efficace et apprécié des collègues, la place qu'il occupe dans sa circonscription le démontre. L'ensemble des délégués syndicaux a voté contre le refus de l'administration. La raison réelle est liée à un différend syndical dont nous avons connu exemple par le passé.

Réponse du SG : allez au TA pour un recours en annulation !

Le syndicat saisira le Secrétaire général de l'Union Départementale FO.

Le poste de CLIN, Villemur :

SNUDI FO : indique l'investissement important de la collègue nommée sur le poste. Il démontre l'impact, les effets et les résultats extrêmement avantageux sur les élèves non francophones. Il prouve l'aide précieuse que cet investissement apporte aux classes et aux maîtres.

Les besoins existent encore et sont prégnants. Comment l'administration peut-elle justifier de cette fermeture !?

SGA : Le Dasen doit rendre 86 postes et a décidé prioritairement la fermeture des postes « hors la classe ».

SNUDI FO : il s'agit d'une classe. La Clin itinérante de Villemur est ouverte depuis 6 ans et accueille en moyenne 18 élèves, jamais moins de 14. On enlève à ceux qui ont le moins. C'est la seule classe dans tout le secteur, à plus de 35 Km à la ronde.

SGA : peu à l'aise par rapport aux éléments avancés, le SGA a indiqué que pour le moment, le Dasein ne reviendra pas sur sa décision car il faudrait repasser devant une instance.

SNUDI FO : nous demandons donc que la mesure soit revue sur le CT de juin.

SGA : nous enregistrons la demande.

Intervenantes en langue :

SNUDI FO : les entretiens préalables sont en cours. Le syndicat intervient longuement sur l'iniquité de la mesure. Nous demandons le maintien des CDI, l'arrêt de la procédure de licenciement, dans tous les cas, le réemploi et la continuité du traitement. Les besoins d'apprentissage existent encore. Comment justifier la disparition des postes ?

SG : C'est la logique comptable. Il s'agit d'une politique que nous appliquons sans gaîté de cœur. Il avoue qu'avec 28 intervenants de langue, on ne résolvait déjà pas les problèmes.

SNUDI FO : le syndicat mobilise contre le licenciement. Dans tous les cas, il attend que des solutions soient recherchées pour chaque intervenante. Il sera vigilant aux conditions des contrats de substitution proposés. FO demande que les articles les plus avantageux du droit du travail (privé) soient appliqués pour l'attribution des indemnités de licenciement mais rappelle qu'il ne s'agit pas de la revendication première des personnels.

SG : ne peut pas s'engager sur des solutions. Les intervenantes sont invitées à faire des demandes. Il acceptera de les recevoir toutes en groupe pour discuter de leurs demandes.

SNUDI FO : demande la mise en place automatique de la VAE.

B- DROIT SYNDICAL

Réunion d'information syndicales

SNUDI FO : demande à pouvoir organiser des réunions d'information syndicale sur les temps de travail.

Réponse SGA : Il y a obligation de négociation entre syndicats et administration. Nous demandons que l'accueil des élèves soit assuré si c'est pendant le temps scolaire.

SG : actuellement c'est une spécificité du 31. le SG souhaite qu'il y ait le même traitement dans toute l'académie.

Autorisation Spéciale d'Absence (ASA)

SNUDI FO : les éléments de carte scolaire affichent la suppression des postes de remplacements sur les ASA hebdomadaires. Pour la continuité du service, l'intérêt des élèves et des écoles, le snudi demande que le remplacement des ASA hebdomadaires soit maintenu à l'identique, système qui fonctionne bien actuellement.

Réponse SGA : seules les décharges syndicales doivent apparaître sur le tableau des ASA. Il appartient aux syndicats de faire des propositions.

C- CONCLUSION

Une nouvelle fois, sur le temps partiel, sur les intervenantes, sur la carte scolaire et sur d'autres dossiers le SNUDI FO continue de faire valoir les besoins des personnels. Dans nos audiences, dans les commissions ou nous sommes maintenant élus, par nos interventions déterminées, la mise en œuvre des moyens syndicaux, par nos positions pour la défense inconditionnelle de nos droits nous faisons avancer les revendications.

Aussi le SNUDI FO invite les collègues à adhérer, comme l'ont déjà fait un nombre important d'entre vous depuis notre entrée dans les instances paritaires (+ 25% de nouveaux adhérents depuis janvier 2012)